

5 - Administration générale

**Avis du Conseil Général sur le projet de plan
local d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de SELTZ**

Rapport n° CP/2015/87

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le Département suit l'élaboration des plans locaux d'urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Seltz a finalisé son projet et arrive en phase de PLU "arrêté". Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le PLU de Seltz a été "arrêté" une première fois en mars 2014 et transmis pour avis aux Personnes publiques associées. Le Département avait émis un avis favorable au projet de PLU, avec quelques propositions de retouches relatives essentiellement aux emplacements réservés (suite notamment à la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 28 entre Seltz et Hatten).

La commune a dû cependant revoir et amender son projet de PLU, suite à un avis défavorable de l'Etat portant sur la question de la prise en compte du risque inondation. Le projet de PLU a été "ré-arrêté" en novembre 2014 et nécessite une nouvelle consultation des Personnes publiques associées.

Le dossier remanié n'appelant pas, sur le fond, d'observations au regard des enjeux et missions du Département, il vous est proposé de confirmer l'avis favorable du Département sur le projet de PLU.

Quelques observations de forme et de cohérence dans la rédaction des documents, présentées dans la note jointe au présent rapport, seront toutefois proposées à la commune.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de SELTZ, et propose quelques compléments de forme et de rédaction selon la note jointe au présent rapport.

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL